

Projet de vie de la Maison de repos Anne Sylvie MOUZON

La nouvelle maison de repos entend porter les valeurs suivantes :

Les Valeurs :

1. Maison ouverte

La maison de repos est une maison ouverte qui accueille les résidents et leurs familles, leurs amis et les bénévoles, tout en s'intégrant dans le tissu social de la commune. Elle développe pour ce faire des partenariats, s'efforce de maintenir les liens entre générations, accueille respectueusement l'expression de toutes les confessions, ...

2. Humanité

La maison de repos aspire à l'humanité de tous les services qu'elle fournit. Elle s'efforce de choisir son personnel sous cet angle et de lui offrir des formations régulières au savoir-être et à la bienveillance. Elle favorise l'expression verbale et non verbale de ses résidents et leur écoute attentive. Elle invite tous ses acteurs au respect mutuel.

3. Autonomie et bien-être

La maison de repos veille à garantir aux résidents leur plus grande autonomie, physique, psychique et spirituelle. Elle veille à l'expression et l'écoute de la citoyenneté et développe pour ses résidents des projets de vie individuels adaptés. Cette autonomie est reliée en ce sens qu'elle complète la relation humaine ci-avant développée. Elle veille à préserver l'intimité, la vie privée et la dignité de chaque résident.

Accueil et intégration :

1. Accueil des résidents

Les démarches qui précèdent l'admission de la personne âgée sont cruciales. Il s'agit d'établir une relation de confiance réciproque.

L'assistant(e) social(e) récolte un maximum de données préalablement à l'admission, tant au niveau santé, histoire de famille, contexte social et économique du futur résident afin de préparer au mieux l'accueil du futur résident.

L'assistant(e) social(e) et l'infirmier(e) en chef et/ou le référent démence rendent visite au futur résident à son domicile afin de récolter ces éléments. Ils vérifient ensemble les meubles qui peuvent être amenés à la maison de repos.

L'assistant(e) social(e) reste un référent pour le résident tout au long de son séjour et il peut à tout moment lui demander un entretien.

Le résident peut également choisir une personne de référence au sein de l'institution pour l'accompagner durant son séjour. Les résidents décident de l'appeler parrain – marraine.

Ensemble, avec le soutien de la famille et des proches, ils recueillent également l'histoire de vie du résident.

Le futur résident doit toujours exprimer son accord d'entrer en maison de repos, sauf s'il n'est plus en mesure de manifester sa volonté.

Le futur résident est invité si possible à participer à quelques activités d'animation avant son admission définitive.

L'assistant(e) social(e) veille à ce que le résident soit admis sur base de critères équitables, sans discrimination en raison de l'appartenance sociale, religieuse, politique, ethnique ou autre.

2. Intégration

a. Cycle d'intégration du résident

La maison de repos veillera à s'adapter au rythme du résident et à son évolution. Il sera particulièrement attentif aux besoins et souhaits exprimés ou non exprimés lors des premiers mois. Dans les premiers mois, le personnel veillera notamment à ce que le résident exprime ses souhaits en matière de soins et que ces souhaits soient consignés par écrit, en collaboration avec le médecin traitant. Un parrain ou une marraine choisi(e) au sein du personnel peut aider le résident dans cette démarche. Il peut également aider à compléter l'histoire de vie.

b. Implication des familles

La maison de repos veillera à impliquer au mieux les familles dans un dialogue constructif pour le bien-être des résidents. Elle s'efforcera notamment à impliquer les familles dans les processus décisionnels, en convoquant autant que nécessaire le conseil de résidence et en organisant la meilleure information des familles.

Les familles seront également invitées à certaines animations.

Il sera demandé aux familles d'aménager la chambre avec des objets familiers afin que le résident retrouve un cadre de vie aussi proche que possible du cadre familial.

Les familles participeront également activement à l'élaboration de l'histoire de vie du résident. Cette histoire leur est remise au moment du décès de la personne, sauf si le résident en décide autrement.

c. Communication interne et externe

- un site web permettra de communiquer tant en interne qu'en externe : y figurent les conditions d'admission, la charte, le projet de vie, le calendrier des animations, le menu du mois, un album photos,,
- des valves offrent une communication journalière avec les résidents.

d. Conseil de résidence

- le conseil de résidence se réunit au moins quatre fois par an et réunit tous les acteurs de la maison de repos (résidents, familles, membres du personnel, ...),
- il est toutefois prévu de le réunir à un rythme plus soutenu afin de pouvoir impliquer davantage les différents intervenants de la maison de Repos.

e. Spiritualité

- la maison de repos dispose d'un lieu de recueillement où les personnes peuvent se rendre à tout moment,
- elle garantit une approche pluraliste,
- elle accueille toutes les cultures et tous les cultes.

f. Animation et bien-être

L'animation et le bien-être sont deux éléments essentiels de la vie de la maison de repos.

Dans le respect du désir exprimé par le résident, les activités doivent être envisagées comme un plaisir de la vie journalière et permettre au résident de garder ses capacités physiques, intellectuelles et morales le plus longtemps possible.

Les principes qui régissent ces activités sont les suivants :

- nous sommes une **maison ouverte**, c'est-à-dire que :
 - nous accueillons volontiers des bénévoles pour prendre en charge des activités d'animation ou de bien-être,
 - nous nous inscrivons dans une perspective de cohésion sociale avec les associations et les services de la Commune (activités culturelles du quartier, accueil d'artistes locaux, maison des jeunes ...),
- nous privilégions les **activités intergénérationnelles** car :
 - ces activités sont riches pour les jeunes comme pour les plus âgés,
 - elles permettent la transmission de valeurs (respect, compréhension, amitié, ...) et de savoirs,
 - elles ont valeur éducative,
 - elles renforcent de part et d'autre le sentiment d'utilité,
- nous privilégions le **bien-être** des résidents :
 - par la mise en place d'activités thérapeutiques douces (massages, relaxation, ...),
 - par des activités sportives douces (gymnastique, thés dansants, Qi Gong, ...),
 - par des activités de réminiscence (chants, exercices de la mémoire, ...),

- par l'éveil des sens (contacts avec la nature, les animaux, la cuisine, les senteurs, ...),
- l'aménagement des terrasses et jardins permet de développer les activités en plein air et de favoriser le contact avec la nature.

3. Qualité de l'hébergement

a. Hôtellerie

L'hôtellerie est organisée de manière à offrir un service le plus complet possible (buanderie, nettoyage, reprise des plateaux, ...).

Chaque résident est invité, avec l'aide du personnel, à personnaliser sa chambre par du petit mobilier et une décoration qui lui convient.

b. Cuisine

Les repas doivent être pour le résident un moment de détente et de contacts sociaux.

Une diversité des produits est assurée, avec une part de produits bio et de produits frais.

Une présentation et un cadre attrayants favorisent l'appétit.

Une enquête de satisfaction annuelle est organisée.

4. Qualité des soins

Les soins sont organisés et dispensés de manière personnalisée.

Chaque fois qu'une situation le nécessite, une réunion est organisée avec les différents acteurs intéressés.

Notre politique de soins s'articule directement avec les valeurs développées dans notre charte et la loi sur le droit des patients.

a. Humanité

La dignité humaine est au centre de nos préoccupations en termes de qualité de soins.

Le personnel apporte une qualité de soins qui est avant tout relationnelle. Les formations dispensées au personnel ont cette finalité.

b. Autonomie et bien-être du résident

Le résident est la personne décisionnaire pour le suivi d'un traitement.

Bien entendu, le personnel soignant veillera à ce que la famille et le corps médical soient entendus, mais la décision finale reviendra au résident.

L'autonomie du résident, notamment pour la toilette et les repas, sera préservée autant que faire se peut, notamment grâce à l'appui de l'équipe paramédicale.

L'aménagement du bâtiment est pensé pour faciliter cette autonomie.

c. Maison ouverte aux intervenants extérieurs

Des bénévoles viennent en appui au personnel pour favoriser l'autonomie et le bien-être du résident : aide aux déplacements, aide aux repas, etc ...

Les familles sont invitées à participer aux soins de qualité : en participant aux formations ou séances d'information qui leur sont proposées, en assurant le relais des remarques au personnel soignant, ...

Le règlement médical favorise le libre choix des intervenants médicaux et paramédicaux.

Marc BOUTELLER
Directeur de la Maison de Repos

Le 10 janvier 2015.

